

# Gourmandise philatélique

**Fabien BARNIER**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 3 OCTOBRE 2020**

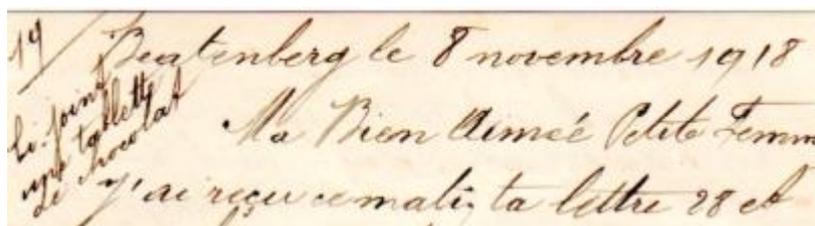
Les lettres insuffisamment affranchies sont fréquentes (le plus souvent expédition comme un premier échelon de poids à la place du deuxième échelon de poids) et celles-ci sont taxées au double de l'affranchissement manquant.



Cette banale enveloppe est expédiée par un prisonnier de guerre interné en Suisse qui donne de ses nouvelles à son épouse à Paris.

En général les internés bénéficiaient de la franchise pour leur correspondance familiale mais dans le cas présent l'expéditeur a affranchi son enveloppe... Par chance la correspondance est présente et la lecture de celle-ci donne l'explication du pourquoi du poids entre 20 et 40 g... :

*« Comme je suis ennuyé de n'avoir pu continuer à mettre dans chaque lettre une tablette de chocolat pareille à celle qui a fait tant plaisir à nos filles... Que de déceptions elles ont dû avoir, ces pauvres mignonnes, en voyant arriver toutes mes lettres sans la fameuse tablette promise. J'irai encore voir ce soir si elles sont arrivées. Si oui, il y en aura une dans l'enveloppe de la présente lettre... »*



« Ci-joint une tablette de chocolat »

Un quart de siècle plus tard, sur une deuxième enveloppe, à la même cause les mêmes effets (vente Bach 2019).

